

**DECRET** n° 77/653 du 8 DECEMBRE 1977  
retirant les dispositions du Décret n°77/292  
du 2 Juin 1977 portant promotion des fonction-  
naires de la catégorie AI des Services Techni-  
ques (Agriculture-Elevage) année 1976 en ce qui  
concerne Monsieur KOMBO Augustin, Ingénieur  
d'Agriculture.-

LE 2<sup>e</sup> VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

**VISAS :**

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des  
cadres ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonc-  
tionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la  
catégorie A des Services Techniques de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des  
fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les  
fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi  
n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République du  
Congo ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des  
fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonc-  
tionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret  
n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de  
la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n°001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nom-  
mant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination de Membres du Conseil  
des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir ré-  
glementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°77/292 du 2 Juin 1977 portant promotion des fonctionnaires des ca-  
dres de la catégorie AI des Services Techniques (Agriculture-Elevage) avancement 1976 ;

**DECRETE :**

**Article 1er.**— Sont et demeurent retirées les dispositions du Décret n°77/292 du 2 Juin  
1977 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI des Services  
Techniques (Agriculture-Elevage) avancement 1976 en ce qui concerne Monsieur KOMBO Augus-  
tin, Ingénieur d'Agriculture en service à Brazzaville.

.../...

Article 2. - Le présent Décret sera ~~consigné~~, publié au Journal Officiel de la République  
que Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. -

Par le 2<sup>e</sup> Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Brazzaville, le 8 DECEMBRE 1977

Le Ministre de l'Economie Rurale;

~~M. MOUAMBENGA~~

Le Ministre des Finances;

~~Henri L. O. P. E. S.~~

~~Colonel Louis SYLVAIN OUMA~~

Le Ministre de la Justice et du  
Travail, Garde des Sceaux;

~~Alphonse MOUTISSOU~~

**ANCIENNES:**

- COMPC.....1
- SGOM/BC.....2
- DGT.....2
- DF.....2
- CF.....2
- Minicoru.....1
- DGSAZ.....8
- Intéressé.....1

K